

CGV-181208

Principes directeurs du budget 2019-2020

Recommandation du Comité de finance au Conseil des gouverneurs

R : 04-CFI-181114

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des principes directeurs du budget de l'année financière 2019-2020 tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Proposition au Conseil des gouverneurs

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget de l'année financière 2019-2020 tels qu'ils ont été présentés. »

UNIVERSITÉ DE MONCTON
PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET
ANNÉE FINANCIÈRE 2019-2020

La direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus pour l'année financière 2019-2020, doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'Université. En tenant compte des défis financiers dont fait face l'Université, le budget doit également respecter, entre autres, les principes suivants :

1. Prioriser l'enseignement et la recherche-développement-crétion-innovation en tenant compte de la planification académique adoptée par les instances universitaires et par l'investissement dans les domaines stratégiques pour le développement de l'Université.
2. Prioriser la qualité de l'expérience étudiante en bonifiant le financement des services impliqués, notamment les services d'appui aux étudiantes et étudiants.
3. Assurer l'accès aux études universitaires en maintenant des droits de scolarité compétitifs et un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin.